

Berne, le 28 février 2024

Modification de la loi du 17 décembre 2010 sur la poste (LPO ; RS 783.0). Consultation

Monsieur le Président de la Commission,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous donner la possibilité d'exprimer notre avis sur ce projet et c'est bien volontiers que nous vous faisons part de notre réponse.

Position de Travail.Suisse

Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, reconnaît que la presse écrite et audiovisuelle est confrontée à de graves difficultés de nature structurelle, comme le montrent les récentes pertes d'emploi dans plusieurs groupes de presse, et par effet de ricochet les problèmes du modèle économique de la distribution matinale de journaux, domaine qui emploie plusieurs milliers de personnes, et dans lequel les conditions de travail – notamment salariales – sont difficiles. Les changements d'habitude des consommateurs, le captage des recettes publicitaires par de très grands groupes technologiques en sont les principales causes. En outre, l'évolution numérique facilite la diffusion des fake news. Dans ce contexte difficile, il est d'autant plus important d'avoir une presse libre et diversifiée qui remplit aussi le mandat de service public et qui demeure un vecteur fondamental de la cohésion nationale et de la démocratie.

Au vu de ces considérants, Travail.Suisse estime bienvenue la proposition de la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national pour une forme d'aide indirecte à la presse limitée dans le temps. Travail.Suisse partage aussi le point de vue de la commission comme quoi l'aide indirecte à la presse est un instrument éprouvé pour garantir la diversité des médias en Suisse et que la diminution de la diversité de la presse régionale exige une action rapide car la mise en place de mesures alternatives prendrait trop de temps.

Pour Travail.Suisse, cette extension temporaire de l'aide indirecte est recevable politiquement, malgré le rejet du train de mesures en faveur des médias par le peuple, dont elle faisait partie. En effet, ce rejet n'était pas motivé par cette extension de l'aide indirecte et, depuis la votation de février 2022, la situation de la presse écrite, en particulier régionale et locale, a continué à se péjorer.

Pour Travail.Suisse, les éléments positifs du projet sont les suivants :

- les rabais plus importants pour les titres soutenus devraient leur permettre de mieux faire face aux bouleversements dus à la numérisation ;
- il est juste de soutenir un peu plus fortement aussi la presse associative car cette catégorie contribue au bon fonctionnement du débat démocratique et de la cohésion nationale ;
- un soutien financier à la distribution matinale qui est ainsi mise sur un pied d'égalité avec la distribution régulière. Par ce biais, aucun titre n'est pénalisé en raison du mode de distribution.
- les mesures sont limitées à sept ans et ne créent pas une incitation à l'immobilisme et à cimenter des structures désuètes, d'autant plus que les recettes supplémentaires sont destinées en premier lieu à s'adapter en particulier à la numérisation.

Travail.Suisse propose toutefois que l'on donne un mandat complémentaire pour voir comment cette augmentation de l'aide indirecte pour un montant annuel de plus de 50 millions de francs suisse pourrait être utilisée le plus judicieusement possible pour venir renforcer la capacité et la volonté d'adaptation de la presse locale, régionale et associative aux bouleversements en cours. Il serait dommage que cette aide indirecte ne soit qu'un emplâtre sur une jambe de bois et que, au moment où se termine cette aide, dans 7 ans, on se retrouve dans une situation similaire.

En vous remerciant par avance de réserver un bon accueil à notre réponse, nous vous adressons, Monsieur le Président de la Commission, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Travail.Suisse



Adrian Wüthrich, président



Denis Torche, responsable du dossier
service public